



# Cour supérieure du Québec

## Été 2024 / District de Québec

### Chambre de pratique familiale

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h à 16 h 30	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup> Demandes d'ordonnance de sauvegarde, d'expertise psychosociale et de courte durée (30 minutes ou moins) <sup>1</sup>	Temps réservé / causes contestées <sup>1</sup> Demandes d'ordonnance de sauvegarde, d'expertise psychosociale et de courte durée (30 minutes ou moins) <sup>1</sup>	
13 h	Appel du rôle G.S. <sup>2</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>2</sup>	Appel du rôle G.S. <sup>2</sup>		Appel du rôle G.S. <sup>2</sup>
14 h à 16h30		Demandes conjointes de parties non représentées <sup>3-4</sup>	Défaut <sup>3-4</sup>	Gestion <sup>4</sup> Demandes de prolongation de délai, d'être relevé du défaut et en suspension d'instance <sup>4</sup>	
15 h				Heure limite pour le dépôt des avis de gestion et des demandes de prolongation de délai	

#### IMPORTANT :

- Le **mode d'audience** (en présence ou virtuel) est déterminé par le Tribunal et indiqué au rôle annoté.
- Pour **réserver du temps** en pratique familiale, appeler le mercredi entre 13 h 30 et 16 h 30, au 418 649-3506, poste 42283.
- Les **défauts** doivent être notés à l'appel du rôle téléphonique et constatés lors de l'appel du dossier un mercredi ou un jeudi.

<sup>1</sup> Le rôle annoté est disponible à l'adresse <https://coursuperieureduquebec.ca/> sous Rôles de la cour et audience virtuelle/ Rôles annotés.

<sup>2</sup> Par conférence téléphonique, à 12 h 55 : appeler au 581 319-2194 ou 1 833 450-1741 conférence 800086996# .

<sup>3</sup> Pour réserver une plage horaire, transmettre trois dates à [reservation-telephonique.greffe-civil@justice.gouv.qc.ca](mailto:reservation-telephonique.greffe-civil@justice.gouv.qc.ca). Aucun rôle annoté n'est diffusé.

<sup>4</sup> En virtuel, par TEAMS, le lien pour vous connecter vous est envoyé par le tribunal.